



Bordeaux, Limoges, Poitiers, le 19 juin 2023

Objet : Préavis de grève CREPS.

à Monsieur le Président du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine

Monsieur le Président,

Les Creps ont des missions et un mode d'organisation qui entraînent des sujétions particulières pour les agents techniques qui y sont affectés. Au regard de ces contraintes, nous constatons que la dotation en postes est insuffisante, de même que le niveau de remplacement des agents temporairement absents, comme nous le constatons également dans les lycées.

Des sollicitations supplémentaires sont d'ores et déjà présentes en direction des CREPS dans le cadre de la préparation des Jeux Olympiques de Paris. Les agents sont mobilisés pour y répondre.

De plus, le CREPS de Talence est engagé dans un développement de son offre de service. Un nouveau bâtiment va entrer en fonction très prochainement, ce qui accroît la surface à entretenir au quotidien ainsi que les sujétions des agents, puisque des prestations hôtelières y sont associées.

Le moyen provisoire supplémentaire affecté tout récemment par la Région au CREPS de Talence est insuffisant pour faire face à ces échéances, il l'est encore plus, dans la durée, pour maintenir la qualité du service rendu et assurer de bonnes conditions de travail pour les agents.

Nos organisations syndicales revendiquent :

- La création de postes permanents supplémentaires alloués aux Creps
- L'affectation de moyens de remplacement à hauteur des besoins
- La révision globale de l'outil de dotation en postes afin de permettre une meilleure prise en compte des besoins des établissements
- L'amélioration des conditions de travail des agents.

C'est pourquoi, nous nous voyons contraints de déposer un préavis de grève de 00h00 à 24h00, pour chaque jour de travail entre le 26 juin et le 31 octobre 2023 inclus.

Ce préavis couvre l'ensemble des agents de la Région Nouvelle Aquitaine en poste dans les CREPS, afin de leur permettre d'exercer leur droit de grève.

Nous sommes évidemment disponibles pour toute négociation autour de ces revendications, dans le délai prévu par ce préavis.

Dans cette attente, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de notre considération distinguée.

Pour la CFDT

Juliette Ledroit

Secrétaire Générale

Pour la CGT

Eduardo Barzana

Secrétaire Général

Pour la FA-FPT

Caroline Charruyer

Secrétaire générale

Pour FO

Laurent Marchat

Secrétaire Général

Pour la FSU

Christophe
Nouhaud

Secrétaire général

Pour l'UNSA

Amélie Cohen-
Langlais

Secrétaire générale